JUSTICE ET FAITS DIVERS

# 35 chiens saisis chez un éleveur de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Publié le 13 février 2015 à 8h25
Temps de lecture : 2 min 30 s




**Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Le jeudi 12 février, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), en collaboration avec Humane Society International/Canada, a procédé à la saisie de 35 chiens dans un chenil de Saint-Louis-du-Ha! Ha! L'intervention s'est déroulée avec l'assistance des agents de la Sûreté du Québec.**

Les chiens saisis ont été conduits dans un refuge d'urgence, où ils ont reçu des traitements et des soins vétérinaires de la part du personnel et de bénévoles. Selon nos informations, le MAPAQ n'en est pas à son premier passage à cet endroit. Le propriétaire a déjà été sanctionné à deux reprises pour des infractions commises en 2009 et 2010.

Via le site Internet de l'organisme voué à la protection des animaux, Ewa Demianowicz, responsable de campagne pour HSI/Canada, a déclaré : « C'est terrible de savoir que ces chiens vivaient dehors, sans abri convenable pour se protéger des températures extrêmes de cet hiver. Les températures hivernales du Québec peuvent être insupportables pour de plus gros chiens; élever des chiens de petite race à l'extérieur au Québec est inacceptable et tout simplement cruel. Désormais, nous nous assurerons que ces chiens puissent profiter de la chaleur d'un foyer et d'une famille aimante. »




HSI/Canada rappelle que si les lois provinciales pour le bien-être des animaux autorisent que ces derniers soient laissés principalement à l'extérieur, certaines conditions doivent être respectées. L'animal, de par sa morphologie, son pelage, son état de santé, doit-être en mesure d'être protégé de façon adéquate face aux conditions climatiques. De plus il doit avoir accès à une niche lui permettant de se protéger et de conserver sa chaleur en tout temps.

Rappelons qu'en janvier dernier le MAPAQ a mis en place une ligne téléphonique à la disposition des citoyens souhaitant signaler des cas de maltraitance animale. Il suffit de